

Droits de propriété intellectuelle et performance des entreprises dans l'Union européenne

Rapport d'analyse au niveau des entreprises, janvier 2025
Résumé



Résumé

Cette étude vise à fournir des informations sur la manière dont les entreprises européennes utilisent les droits de propriété intellectuelle (DPI) et sur la manière d'identifier les caractéristiques distinctives des entreprises titulaires de DPI par rapport à celles qui n'enregistrent pas ces droits. Elle s'appuie sur des recherches antérieures dédiées aux entreprises menées par l'EIUIPO¹ en 2015 (OHMI, 2015) et en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) en 2021 (OEB/EIUIPO, 2021). Ces analyses au niveau des entreprises ont servi de base à d'autres recherches dans ce domaine. Les ensembles de données élaborés pour ces projets ont permis d'approfondir les recherches sur divers aspects de la relation entre le fait d'être titulaire de DPI et le rendement de l'entreprise. Ces études supplémentaires ont examiné le lien entre les DPI dont est titulaire l'entreprise et sa croissance ultérieure (OEB/EIUIPO, 2019), ainsi que l'incidence de posséder des DPI sur l'accès aux ressources financières pour les startups (EIUIPO/OEB, 2023). Les analyses au niveau des entreprises peuvent donc être considérées comme fondamentales pour comprendre les implications plus larges de la détention de DPI.

Ce rapport présente les résultats de l'analyse d'un large panel représentatif de plus de 119 000 entreprises européennes des 27 États membres de l'Union européenne sur une période de 10 ans (2013-2022). L'analyse porte sur les brevets, les marques et les dessins ou modèles enregistrés auprès de l'OEB, de l'EIUIPO et des offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux dans l'UE.

L'ensemble final des données analysées contient des informations extraites des registres des DPI croisées avec les renseignements de la base de données commerciale ORBIS. ORBIS s'appuie sur les informations comptables obligatoires fournies par des millions d'entreprises européennes à leurs registres du commerce nationaux. Comme il existe des différences dans les pratiques comptables entre les pays, les recettes par employé (plutôt que des mesures de rentabilité telles que l'excédent brut d'exploitation) ont été choisies comme principal indicateur de la performance des entreprises.

L'ensemble de données a été construit de manière à ce que l'échantillon reflète fidèlement les caractéristiques de la population des entreprises de l'UE et permette des déductions sur cette population. La recherche présentée ici englobe un ensemble de données plus large et plus complet que des enquêtes similaires, offrant ainsi une base solide pour comprendre les caractéristiques des titulaires de DPI. Ces informations peuvent être utiles pour orienter les décisions politiques et améliorer la compréhension des DPI par le grand public dans l'ensemble de l'UE.

Étant donné que cette étude est basée sur des données pour les 27 États membres de l'UE et qu'elle utilise un algorithme amélioré d'appariement et d'échantillonnage, les résultats reflètent des changements significatifs dans la stratification des données et la construction des ensembles de données. Par conséquent, ils ne sont pas directement comparables à ceux présentés dans les précédentes études (OHMI, 2015; OEB/EIUIPO, 2021).

¹ L'EIUIPO s'appelait Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) au moment de la publication de l'étude.

Principales constatations

Dans l'UE, la détention de DPI est nettement plus faible chez les petites et moyennes entreprises (PME) que parmi les grandes entreprises. Dans l'échantillon analysé, moins de 10 % des PME détiennent l'un des trois types de DPI (brevets, marques ou dessins ou modèles), tandis que près de 50 % des grandes entreprises détiennent au moins un type de DPI ou une combinaison de ceux-ci.

La disparité est également évidente entre les différentes catégories de DPI (voir tableau E1). Environ 1,1 % des PME possèdent des brevets, contre 12,3 % des grandes entreprises. Pour les marques, les taux de titularité sont de 9,2 % pour les PME et de 46,1 % pour les grandes entreprises. De même, le taux de détention des dessins et modèles est de 1,1 % chez les PME et de 10,7 % chez les grandes entreprises.

Tableau E1.
Détention de DPI par taille d'entreprise

	Grande (%)	PME (%)	Total (%)
Non titulaires de DPI	50,99	90,26	90,19
Titulaires de DPI	49,01	9,74	9,81
	100	100	100
Sans brevet	87,28	98,91	98,89
Détenteurs de brevets	12,72	1,09	1,11
	100	100	100
Non titulaires de marque	53,88	90,79	90,73
Titulaires de marques	46,12	9,21	9,27
	100	100	100
Sans dessin et modèle	89,29	98,89	98,87
Propriétaires de dessins ou modèles	10,71	1,11	1,13
	100	100	100

Le tableau E2 présente les différences entre les titulaires de DPI et ceux qui n'enregistrent pas de DPI selon plusieurs catégories telles que la taille, les recettes par employé et le salaire par employé pour les quatre années les plus récentes de l'échantillon.

Tableau E2.

Valeurs moyennes des variables sélectionnées par titulaire de DPI, 2019-2022

		Nombre de salariés	Recettes par salarié (en milliers d'EUR/an)	Salaire par salarié (en milliers d'EUR/an)
Non titulaires de DPI		4,17	147,23	25,43
Titulaires de DPI	Tous DPI confondus	9,08	182,27	31,04
	Différence en % par rapport aux non-titulaires	117,75%	23,79%	22,07%
	Tous brevets confondus	13	189,49	36,42
	Différence en % par rapport aux non-titulaires	211,69%	28,7%	43,26%
	Toutes marques	9,06	181,56	30,74
	Différence en % par rapport aux non-titulaires	117,19%	23,32%	20,9%
	Tous dessins et modèles	11,67	190,44	31,73
	Différence en % par rapport aux non-titulaires	179,91%	29,34%	24,79%

Note : Les indicateurs d'emploi et de performance (recettes par salarié et salaires par salarié) sont calculés comme la valeur moyenne pondérée des moyennes par entreprise des variables sur la période 2019-2022. Le groupe des «non-titulaires de DPI» est défini comme des entreprises n'ayant aucun stock de DPI enregistré (brevet, marque ou dessin ou modèle). Le groupe des «titulaires de DPI» est défini comme les entreprises qui possédaient au moins un brevet, une marque ou un dessin ou modèle, ou toute combinaison de ceux-ci. Les groupes «titulaires de brevets», «titulaires de marques» et «titulaires de dessins ou modèles» sont définis comme des entreprises qui possédaient au moins un de ces DPI particuliers. Étant donné que de nombreuses entreprises possèdent un ensemble de DPI, les différents groupes de titulaires de DPI se chevauchent. «Tout» fait référence à la propriété de DPI au niveau national ou européen en fonction du type de DPI concerné.

Comme le montre le tableau E2, les entreprises qui détiennent des DPI ont tendance à être plus grandes que celles qui n'en possèdent pas, selon le nombre de salariés (9 contre 4 salariés en moyenne). Pour cette raison, les mesures de la performance économique sont exprimées sur une base par employé.

Les entreprises qui détiennent des DPI ont en moyenne 23,8 % de recettes par employé supplémentaires. En ce qui concerne les types de DPI, les sociétés titulaires de brevets ont des recettes par salarié plus élevées de 28,7 %, les titulaires de marques de 23,3 % et les titulaires de dessins ou modèles de 29,3 %. La dernière colonne du tableau E2 montre que les entreprises qui enregistrent des DPI paient en moyenne 22 % plus de salaires que les entreprises qui n'enregistrent pas. Les salaires les plus élevés sont versés par les entreprises titulaires de brevets (43,3 %), suivis des titulaires de dessins ou modèles (24,8 %) et des titulaires de marques (20,9 %).

Le tableau E3 liste les secteurs d'activités où la proportion de titulaires de DPI est la plus élevée. Le secteur de l'information et de la communication arrive en tête, 14,8 % des entreprises de ce secteur enregistrant au moins un DPI. Les autres secteurs où le pourcentage de titulaires de DPI est relativement élevé sont l'industrie manufacturière (14,2 %), l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la gestion des déchets et les activités de dépollution (12 %), puis les activités spécialisées, scientifiques et techniques (10,7 %).

Tableau E3.
Top 10 des catégories NACE* pour la détention de DPI

Section NACE	Détention de DPI (%)
J : Information et communication	14,79
C : Fabrication	14,21
E : Activités d'approvisionnement en eau, de gestion des déchets et de dépollution	11,98
M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10,68
G : Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	10,63
N : Activités de services administratifs et de soutien	9,55
I : Hébergement et restauration	9,39
L : Activités immobilières	8,61
S : Autres activités de services	7,63
D : Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation	7,24
B : Exploitation minière	6,36
F : Travaux de construction	5,82
H : Transport et entreposage	5,2

*Remarque: Le tableau illustre la part des titulaires de DPI dans le nombre total d'entreprises de l'échantillon représentant chaque section de la NACE. La NACE (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) est le système de classification d'Eurostat pour l'activité économique dans l'UE.

L'analyse économétrique permet d'étudier plus précisément la relation entre les recettes par salarié et le statut des entreprises en matière de DPI, en contrôlant d'autres variables qui pourraient être corrélées avec la performance et la probabilité d'enregistrer des DPI, telles que la taille de l'entreprise, le pays d'origine ou le secteur d'activité. Bien que cette analyse ne prouve pas l'existence d'un lien de causalité entre la détention de DPI et la performance des entreprises, elle suggère fortement qu'il existe une relation systématique et positive entre la possession de DPI et la performance économique des entreprises.

Le tableau E4 résume les principales conclusions de l'analyse économétrique. En incluant des corrections liées à d'autres facteurs pertinents, les recettes par employé sont plus élevées de 41 % pour les titulaires de DPI que pour les non titulaires de DPI. Cette relation est particulièrement marquée pour les PME. Dans ce groupe d'entreprises, la différence de recettes par salarié entre les titulaires de DPI et les entreprises sans DPI est de 44 %. Bien que le taux de détention de DPI parmi les PME soit relativement faible, à un peu moins de 10 %, il semble que les PME qui enregistrent des DPI obtiennent de bien meilleurs résultats que leurs homologues sans DPI.

Les titulaires de DPI parmi les grandes entreprises obtiennent également de meilleurs résultats que les grandes entreprises sans DPI, mais dans ce groupe, la différence est beaucoup plus faible que parmi les PME. Les recettes par employé sont 16 % plus élevées pour les grandes entreprises détentrices de DPI que pour les non-titulaires.

Tableau E4.
Principaux résultats de l'analyse économétrique

	Différence de recettes par employé entre les titulaires de DPI et les non-titulaires de DPI
Grandes entreprises	+16%
PME	+44%
Dans l'ensemble	+41%

Note : Sur la base des observations d'un total de 10 988 entreprises. Les différences sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 99 %.

La section 5 montre également que la performance des entreprises n'est pas seulement liée à la détention de DPI, mais aussi au type et à la combinaison de DPI qu'une société dépose. Pour les PME, la différence de recettes par salarié la plus élevée (47 %) entre les entreprises non-titulaires de DPI et les sociétés qui en possèdent se note en ce qui concerne la détention de marques et la titularité combinée de brevets, de marques et de dessins ou modèles (51 %). Pour les grandes entreprises elle est liée à la détention conjointe de brevets et de dessins ou modèles (38 %) et à celle de brevets, de marques et de dessins ou modèles (27 %).

Discussion et conclusions

Cette recherche, basée sur l'analyse d'un échantillon très large et représentatif d'entreprises européennes, démontre que les entreprises détentrices de DPI sont plus performantes que les entreprises dépourvues de ces droits, notamment en ce qui concerne les recettes par salarié et la rémunération moyenne des salariés. Cette constatation est cohérente avec les études antérieures réalisées en 2015 et 2021.

Les résultats présentés dans cette étude doivent être abordés avec une certaine prudence en raison des contraintes inhérentes aux données et à la méthodologie. Les résultats de l'analyse économétrique ne prouvent pas irrévocablement l'existence d'un lien de causalité entre l'enregistrement des DPI et l'amélioration des performances des entreprises. D'autres facteurs importants, qui n'ont pas pu être pris en compte dans cette analyse, par exemple, la stratégie de l'entreprise ou la qualité de sa gestion, pourraient influencer à la fois sur les performances d'une entreprise et sur sa propension à enregistrer des DPI. Néanmoins, les arguments théoriques soutiennent l'idée que les actifs incorporels et les DPI jouent un rôle crucial dans la promotion de l'innovation, l'augmentation de la productivité et, en fin de compte, l'amélioration des performances individuelles des entreprises. La confirmation empirique, dans la présente étude, d'une corrélation positive entre la possession de DPI et les performances économiques étaye ces hypothèses théoriques.

Publié et édité par l'OEB et l'EUIPO
Munich, Allemagne et Alicante, Espagne
© OEB et EUIPO, 2025
epo.org
euiipo.europa.eu

Le rapport complet peut être téléchargé à l'adresse suivante:
epo.org/ipr-performance
euiipo.europa.eu/ipr-performance



ISBN 978-3-89605-386-2